



**COMMISSION ADMINISTRATIVE DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
29 avril 2025**

Procès-verbal

1	Election du secrétaire de séance	Procès-verbal de séance
2	Approbation du procès-verbal de séance du CCAS du 28 mars 2025	Procès-verbal de séance
3	Organisation du banquet des Ainés	
3.1.	Liste des invités	Délibération n°006/2025
3.2.	Choix du menu	Délibération n°007/2025
4	Examen d'une demande d'aide sociale	Délibération n°008/2025
5	Informations diverses	Procès-verbal de séance
6	Questions diverses	Procès-verbal de séance

Date de convocation du CCAS : 24/04/2025

Date d'affichage : 24/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf avril, à dix-huit heures trente-huit minutes, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) légalement convoquée s'est réunie à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de membres en exercice : 9

PRESENTS : 8

Mme Claudia DUGAST, M. Guy CHRETIEN, Mme Chantal CORMIER, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, Mme Colette GUIBERT, Mme Liliane MECHE, M. Romuald MICK, M. Cyrille MONTAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 1

M. Sébastien CORBION

POUVOIR(S) : 0

VOTANTS : 6 puis 7 à partir de 18h41 puis 8 à partir de 19h15

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le CCAS, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a nommé M. Romuald MICK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Par accord unanime des membres du CCAS, il n'a pas été procédé au vote à bulletin secret.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6		

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CCAS DU 28 MARS 2025

Mme la Maire soumet à l'approbation du CCAS le procès-verbal de la séance du 28/03/2025, qui a été envoyé par email le 24/04/2025.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6		

Arrivée de Mme Colette GUIBERT à 18h41.

3. ORGANISATION DU BANQUET DES AINES3.1. Liste des invités

Le 28/11/2024, les membres du CCAS ont décidé d'organiser le traditionnel banquet des Ainés le samedi 14/06/2025 ; banquet destiné aux Silléens de 70 ans et plus, inscrits sur les listes électorales et résidant sur la commune.

Le CCAS a recensé 153 Silléens de 70 ans et plus.

Les membres du CCAS inviteront chaque Silléen de 70 ans et plus en porte à porte.

Liste des invités :

- Silléens de 70 ans et plus : 153 personnes
 - Membres du Conseil Municipal : 15 personnes
 - Membres du CCAS : 4 personnes
 - Animateur : 1 personne
- TOTAL = 173 personnes**

Les conjoints ou accompagnants de moins de 70 ans des Silléens de 70 ans et plus, les conjoints des membres du Conseil Municipal et du CCAS peuvent bénéficier du banquet moyennant paiement du prix du repas.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'**UNANIMITE** des présents :

- **DE VALIDER** le nombre de personnes invitées au banquet des Ainés : 173 ;
- **DE CHARGER MME LA MAIRE** de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7		

DELIBERATION N°006/2025

3.2. Choix du menu

Le restaurant « le Rendez-Vous » de Sillé-le-Philippe a été sollicité pour faire plusieurs propositions de menus.

Les membres du CCAS ont étudié les menus à 19,00 € et 22,00 €/personne avant de décider de retenir celui à 22,00 € qui comprend différentes propositions (choix en gras) :

Kir ou Rosé pamplemousse

Entrées : Tartare de tomates et concombre, jambon de pays et pesto

ou Terrine de poisson sauce cocktail et brunoise de légumes

ou **Salade de gésiers de volailles confits et petits légumes croquants**

Plats : Cuisse de canette rôtie au thym

ou Brochette de poulet et chorizo

ou Mignon de porc rôti à la sauge

avec **Gâteau de pommes de terre et poêlée de haricots verts**

Assiette de salade et camembert

Desserts : Entremets aux fraises
ou Duo île flottante et moelleux au chocolat

Thé ou Café
½ l Merlot rosé ou rouge ou cidre ; Pétillant de Loire

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER le choix du menu ci-dessus et le devis pour un montant de 22,00 € T.T.C. par personne pour le banquet des Ainés ;
- DE CHARGER MME LA MAIRE de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7		

DELIBERATION N°007/2025

4. EXAMEN D'UN DOSSIER D'AIDE SOCIALE

Mme la Maire expose le dossier soumis par le Conseil Départemental de la Sarthe, via le Mandataire judiciaire à la Protection des Majeurs de l'EPSM de la Sarthe, sollicitant l'attribution d'une aide financière pour une ancienne administrée de Sillé-le-Philippe, placée à l'EHPAD de Mondoubleau (41) depuis le 08/04/2025.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'UNANIMITE des présents :

- DE NE PAS ACCORDER d'aide financière, considérant que l'administrée en question ne réside plus sur la commune depuis plusieurs années.
- DE CHARGER MME LA MAIRE de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7		

DELIBERATION N°008/2025

Arrivée de M. Cyrille MONTAROU à 19h15.

5. INFORMATIONS DIVERSES

Les invitations pour le banquet des Ainés seront distribuées à partir du vendredi 25 avril 2025.
Les retours sont attendus pour le mardi 03/06/2025.

Mme la Maire indique aux membres du CCAS que tous les bons de Noël n'ont pas encore été retournés en mairie par les commerçants.

Le bilan sera fait lors de la prochaine réunion.

6. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôture la séance à 19 heures 24 minutes.
Délibéré, les jour et an susdits.

Procès-verbal réalisé avec la note de synthèse présentée en séance et les notes du secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire

Romuald MICK
Secrétaire de séance



